

**Xavier BATUT**

**Député de la Seine-Maritime**

Membre de la commission de la Défense nationale  
et des forces armées

Madame Roselyne Bachelot  
Ministre de la Culture  
182, rue Saint Honoré  
75001 Paris

Sasseville, le 12 mars 2021.

Copie adressée à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance.

Nos ref : XB/TM

Objet : dégradation de la situation des structures de danse en amateur.

Madame la Ministre,

La représentation nationale a été interpellée par Union Danse Syndicat, une organisation défendant les intérêts de la pratique de la danse en amateur. Celle-ci exprime son inquiétude au sujet de la survie de leurs structures, qui croît chaque jour. La pratique de l'activité a été particulièrement affectée par les effets de la crise économique et sanitaire, s'agissant notamment des mesures de couvre-feu et d'interdiction de pratique sportive sur le territoire.

La situation financière des structures se dégrade de plus en plus : la danse en amateur a perdu ces derniers mois environ 40% de ses adhérents, et l'annulation de l'ensemble des événements culturels empêche un sain équilibre de leur trésorerie.

La pratique de la danse en amateur est un maillon essentiel de notre culture : elle génère plus de 700 000 emplois induits, pour un chiffre d'affaires estimé à plus de 2.7 milliards d'euros. La Fédération française de danse compte 80 000 adhérents, mais estime à 3 millions le nombre de pratiquants. Le tissu local des adhérents représente le vivier de nos grandes institutions du spectacle, qui font la fierté de notre pays, et représente également un lieu de socialisation important pour nos concitoyens.

Ainsi, Madame la Ministre, la protection de cette filière est un sujet de première importance. Les mois à venir seront vraisemblablement capitaux pour sa survie, notamment lors de la période allant du 15 juin au 15 septembre, lors de laquelle l'activité s'interrompt du fait de sa saisonnalité, et dont l'équilibre financier est assuré par la trésorerie constituée par les événements organisés tout au long de l'année.

Afin de permettre à la filière de passer outre cette période extrêmement délicate, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- Prolongation du fonds de solidarité jusqu'en août.

- Réflexion sur un pass-culturel à destination des pratiquants, mineurs ou adultes, pour la rentrée 2021.
- Défiscalisation des cours enseignés à distance.
- Prolongation du chômage partiel jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Ces mesures, proposées par les représentants de l'Union Danse Syndicat, sont particulièrement attendues par ces derniers, au regard des difficultés rencontrées et des efforts d'adaptation fournis tout au long de la crise sanitaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre haute et respectueuse considération.

**Xavier BATUT**  
*Député de la Seine-Maritime*